



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 12/09/2022

Élections municipales partielles complémentaires à Puy-de-Serre les dimanches 2 et 9 octobre 2022

À la suite de démissions successives, les électeurs de la commune de Puy-de-Serre sont convoqués le dimanche 2 octobre 2022 pour un premier tour de scrutin, en vue de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux. Le second tour, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 9 octobre 2022.

Toute personne souhaitant être élue doit obligatoirement déposer sa candidature. Les candidats peuvent se présenter de manière isolée ou groupée. Seuls peuvent se présenter au second tour de scrutin les candidats présents au premier tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les déclarations de candidatures sont établies à l'aide du Cerfa n°14996*03 et signé de manière manuscrite.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, 16 et 18 quai Victor Hugo :

- pour le premier tour de scrutin, du 5 septembre 2022 jusqu'au jeudi 15 septembre 2022,
- pour le second tour, le lundi 3 octobre 2022 et le mardi 4 octobre 2022 ;

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h30, exceptés le jeudi 15 septembre 2022 et le mardi 4 octobre 2022 jusqu'à 18 h.

Il est recommandé de prendre préalablement rendez-vous en téléphonant aux numéros suivants : 02-72-78-50-33 ou 02-72-78-50-34.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon